



## sommaire décisionnel

### IDENTIFICATION

**Numéro :** AP2012-702  
**Date :** 18 Décembre 2012

**Unité administrative responsable** Approvisionnements

**Instance décisionnelle** Comité exécutif

**Date cible :**  
19 Décembre 2012

### Projet

### Objet

Avis de modification numéro 1 au contrat de services professionnels - AMPHITHÉÂTRE MULTIFONCTIONNEL DE QUÉBEC - Architecture et ingénierie (Projet no 2011-202) (VQ-44065)

**Code de classification**

**No demande d'achat**  
2228335

### EXPOSÉ DE LA SITUATION

L'objet de ce contrat, à la demande de la Direction générale - projet amphithéâtre multifonctionnel de Québec, consistait à retenir les services d'une équipe intégrée d'architectes-ingénieurs pour la production du programme fonctionnel et technique (PFT), du concept d'avant-projet, des documents préliminaires (plans et estimation de coûts), des plans et devis pour soumissions, des plans d'exécution, la surveillance et le suivi des travaux de construction pour attester la conformité aux plans et devis, le tout en conformité des lois, codes, normes, règlements et standards en vigueur, de même qu'aux standards, règles, procédures et directives de la Ville de Québec.

À la suite de l'appel d'offres public 44065, ce contrat de 19 250 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) a été adjudiqué par le comité exécutif à la firme « SNC-Lavalin inc., ABCP architecture, Gagnon Letellier Cyr Ricard Mathieu & Associés, Architectes (GLCRM) et Populous inc., regroupées au sein du consortium Équipe intégrée SAGP », située au 5500, boulevard des Galeries, bureau 200, Québec (Québec) G2K 2E2 (à l'attention de monsieur Gaétan Samson).

La Direction générale - projet amphithéâtre multifonctionnel de Québec fait état d'un premier avis de modification de 3 563 306 \$ (plus TPS et TVQ applicables) relatif aux directives de modification décrites en annexe. Cet avis de modification, qui a été approuvé par le comité directeur de l'amphithéâtre, porte le total du contrat à 22 813 306 \$ (plus TPS et TVQ applicables).

Somme prévue au budget et présentée lors du plénier du 12 avril 2012.

Le budget prévu au projet est de 400 000 000 \$. Le financement de cet avis de modification est inclus à l'intérieur du projet et n'entraîne pas en conséquence de dépassement du coût total.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE-2011-1800 du 19 octobre 2011 - adjudication du contrat  
 CE-2011-1959 du 9 novembre 2011 - modification du libellé de la firme

### ANALYSE ET SOLUTIONS ENVISAGÉES

### RECOMMANDATION

D'autoriser une dépense supplémentaire de 3 563 306 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudiqué à la firme « SNC-Lavalin inc., ABCP architecture, Gagnon Letellier Cyr Ricard Mathieu & Associés, Architectes (GLCRM) et Populous inc., regroupées au sein du consortium Équipe intégrée SAGP », en vertu de la résolution CE-2011-1800 du 19 octobre 2011 modifiée par la résolution CE-2011-1959 du 9 novembre 2011, pour des honoraires professionnels supplémentaires pour l'amphithéâtre multifonctionnel de Québec - Architecture et ingénierie, conformément à l'avis de modification numéro 1 ci-annexé.

### IMPACT(S) FINANCIER(S)

La dépense supplémentaire nette est de 3 563 306 \$ (taxes récupérables à 100 %). Les fonds requis sont disponibles au règlement d'emprunt R.A.V.Q. 680, chapitre 1, modifié par le règlement d'emprunt R.A.V.Q. 754, projet K11068001 « Octroi des contrats de services professionnels et techniques ainsi que des travaux et des démarches préparatoires à la construction d'un amphithéâtre multifonctionnel ».



## sommaire décisionnel

<b>IDENTIFICATION</b>	<b>Numéro :</b> AP2012-702	
	<b>Date :</b> 18 Décembre 2012	
<b>Unité administrative responsable</b> Approvisionnements		
<b>Instance décisionnelle</b> Comité exécutif	<b>Date cible :</b> 19 Décembre 2012	
<b>Projet</b>		
<b>Objet</b> Avis de modification numéro 1 au contrat de services professionnels - AMPHITHÉÂTRE MULTIFONCTIONNEL DE QUÉBEC - Architecture et ingénierie (Projet no 2011-202) (VQ-44065)		
<b>ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b>		
<b>ANNEXES</b> Avis de modification numéro 1 (électronique)		
<b>VALIDATION</b>		
<b>Intervenant(s)</b> Chantal Bernier	Finances	<b>Intervention Signé le</b> Favorable 2012-12-18
<b>Responsable du dossier (requérant)</b> Martin Garon		Favorable 2012-12-18
<b>Approbateur(s) - Service / Arrondissement</b> Daniel Maranda		Favorable 2012-12-18
<b>Cosignataire(s)</b>		
<b>Direction générale</b> Daniel Beaudet		Favorable 2012-12-18
<b>Résolution(s)</b> <a href="#">CE-2012-2118</a>		<b>Date:</b> 2012-12-19



## Avis de modification - Services professionnels ADM-01

<b>Nom du projet :</b> Amphithéâtre multifonctionnel de Québec Architecture et ingénierie	<b>Date :</b> 2012-11-20
<b>No d'équipement :</b> B1095	<b>No du projet :</b> BAT 2011-202

## Identification

<b>Équipe intégrée SAGP</b>	3227623
Nom de la firme du Professionnel	N° bon de commande
<b>M. Martin Garon</b>	VQ-44065
Nom de l'acheteur	N° appel d'offres
2228335	K110680.01/12.10007242
D/A pour cet avis de modification	Projet/Tâche

## Description de la modification

Le présent avis de modification est émis pour modifier la portée des services professionnels à être rendus par l'Équipe intégrée SAGP (les « Professionnels ») dans le cadre du projet. Précisons que les changements et les montants spécifiés ci-après ont été, pour la plupart d'entre eux, présentés sommairement lors du Comité plénier du 12 avril 2012. Le coût de tous ces honoraires est inclus dans le cadre budgétaire de 400 M\$ sous l'item « Honoraires et frais du propriétaire ».

- 1. Services professionnels additionnels en architecture et ingénierie pour lot 0-A - Préparation du site**  
Le changement du site de l'amphithéâtre multifonctionnel de Québec (AMQ) requiert que les Professionnels rendent des services additionnels en architecture et ingénierie suite à l'annulation de l'ensemble des travaux qui étaient prévus dans le lot 0-A – Préparation du site.  
Coût des honoraires: 639 967,81 \$, inclus dans le budget de 400 M\$.
- 2. Reprise suite au changement de site**  
Suite au changement de site de l'AMQ, les Professionnels doivent également rendre des services professionnels additionnels en architecture et en ingénierie pour la révision et la supervision des documents produits, incluant la reprise de plans et de concepts.  
Coût des honoraires: 527 745,63 \$, inclus dans le budget de 400 M\$.
- 3. Modification du mode de réalisation**  
Suite à la modification du mode de réalisation du projet, initialement prévu en mode clés en main pour devenir en mode en gérance séquentielle, les Professionnels doivent rendre des services additionnels en architecture et ingénierie vu l'ajout de lots de construction et l'augmentation du nombre d'appel d'offres. Le réajustement des honoraires est basé sur le budget de 400 M\$.  
Coût des honoraires: 600 000,00 \$, inclus dans le budget de 400 M\$.
- 4. Augmentation du programme des travaux suite au remboursement de la taxe provinciale (TVQ)**  
Le programme des travaux à être réalisés dans le cadre du projet a été substantiellement augmenté suite à l'information reçue à l'effet que la TVQ payée par la Ville lui sera remboursée. Le montant de la TVQ à être remboursée était initialement prévu dans le budget de 400 M\$, ce qui permet que le programme du projet soit bonifié d'une valeur égale à ce montant.  
Coût des honoraires: 1 997 267,56 \$, inclus dans le budget de 400 M\$.
- 5. Superficie de locaux à la disposition des professionnels en architecture et ingénierie**  
Un crédit sur les honoraires est consenti à la Ville en paiement du loyer des locaux du second niveau du Pavillon des arts occupés par les Professionnels.  
Crédit des honoraires: (101 675,00 \$).
- 6. Remplacement de l'ingénieur principal en électricité**  
Conformément aux dispositions relatives au personnel de direction prévues dans le contrat des Professionnels, une pénalité payable à la Ville est créditée sur les honoraires suite au remplacement de l'ingénieur principal en électricité.  
Crédit des honoraires: (100 000,00 \$).
- 7. Ajustement du coût des services professionnels**  
Le contrat des Professionnels est modifié pour prévoir que le coût des services des professionnels ne sera pas ajusté à la baisse pour toute réduction des coûts du budget actuel de 400 M\$ jusqu'à la hauteur de 385 M\$.



**Avis de modification - Services professionnels ADM-01**

**Justification de la modification**

1.
  - Des services supplémentaires ont été requis des Professionnels pour préparer les plans et devis des travaux prévus au « lot 0-A – Préparation du site ». Ces travaux projetés généraient des ajouts au programme du projet principalement pour modifier l'accès au site de l'AMQ à partir du boulevard Wilfrid-Hamel. Certains de ces travaux étaient reliés au programme du projet, notamment la rétention d'eau générée par la construction de l'ouvrage, la relocalisation des conduites enfouies, le déplacement des services électriques et la démolition de l'Espace K. Toutefois, la relocalisation de l'AMQ a nécessité l'annulation des travaux prévus dans le lot 0-A. Les honoraires supplémentaires sont basés sur les dispositions du contrat des Professionnels qui prévoient un ajustement des honoraires proportionnellement à la modification du budget maximal à respecter.
  - Des services supplémentaires, non prévus au mandat des Professionnels, sont également requis pour assister la Ville de Québec auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement.
2. Suite à la décision de relocaliser le projet sur le site de l'hippodrome, des services supplémentaires sont requis pour réviser les esquisses du concept, ainsi que pour la supervision de la réalisation de nouvelles études géotechniques et environnementales. Ces services additionnels sont, non limitativement, liés à la reprise des plans de blocage des espaces, de l'implantation du bâtiment, de la configuration de l'enceinte, des études volumétriques, du traitement des façades, des concepts structuraux et des concepts électromécaniques, ainsi qu'aux révisions des estimations des coûts.
3. Suite à la modification du mode de réalisation du projet, prévu initialement en mode clés en main qui est devenu un mode de gérance séquentielle, des honoraires additionnels sont ajoutés pour couvrir les différents services requis pour la réalisation de l'ensemble des lots d'approvisionnements de construction nécessaires à l'atteinte des objectifs du projet.
4. Vu que la Ville recevra le remboursement de la TVQ, le montant de la TVQ qui était initialement prévu au budget de 400 M\$ se traduit par une augmentation du programme des travaux du projet. Tel que prévu dans le contrat des Professionnels, les honoraires associés à ces travaux supplémentaires sont ajustés proportionnellement à l'envergure du projet.
5. La Ville a loué aux Professionnels des locaux d'une superficie 4 150 pi<sup>2</sup> au 2<sup>e</sup> étage du Pavillon des arts. Cet espace est dédié au personnel des Professionnels affecté au projet, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2012 au 31 octobre 2013. Le loyer est payé sous forme d'un crédit de (101 675 \$) applicable sur les honoraires professionnels dus par la Ville.
6. Selon les dispositions relatives au personnel prévues au contrat des Professionnels, une pénalité de 100 000 \$ doit être payée à la Ville lorsqu'elle accepte le remplacement d'une ressource de direction du personnel des Professionnels, dont le remplacement de l'ingénieur principal en électricité qui a effectivement été remplacé avec l'accord de la Ville. La pénalité est payée sous forme d'un crédit de (100 000 \$) applicables sur les honoraires professionnels dus par la Ville.
7. L'objectif de la Ville étant de favoriser l'établissement d'un budget maximum autorisé inférieur à l'enveloppe budgétaire de 400 M\$, le contrat des Professionnels est modifié pour prévoir une fourchette d'un montant de 15 M\$ à l'intérieur de laquelle les coûts du budget de 400 M\$ pourra être réduit sans entraîner de réduction automatique des honoraires des Professionnels telle qu'actuellement prévue dans leur contrat. Cette modification devrait inciter davantage les Professionnels à participer activement en vue de l'atteinte de toute réduction.

**Historique des modifications (espace réservé à la Ville)**

	Avant taxes	TPS 5%	TVQ 9,5%	Taxes incluses
Montant du contrat original :	19 250 000,00 \$	962 500,00 \$	1 920 187,50 \$	22 132 687,50 \$
Montant des modif. déjà approuvées :	- \$	- \$	- \$	- \$
Montant du contrat révisé :	19 250 000,00 \$	962 500,00 \$	1 920 187,50 \$	22 132 687,50 \$
Montant de la présente modification :	3 563 306,00 \$	178 165,30 \$	355 439,77 \$	4 096 911,07 \$
Total du contrat à ce jour :	22 813 306,00 \$	1 140 665,30 \$	2 275 627,27 \$	26 229 598,57 \$

**Préparé et recommandé par**

Fonction	Nom	Signature	Date
Adjoint au directeur du projet	M. Simon-Alexis Lapointe		23.11.2012

**Approuvé par (espace réservé à la Ville)**

Fonction	Nom	Signature	Date
Directeur du projet	M. Jean Rochette		23/11/2012
Directeur général	M. Alain Marcoux		2012-11-28

À MOINS D'INDICATIONS SPÉCIFIQUES CONTRAIRES FIGURANT AU PRÉSENT DOCUMENT, CET AVIS NE MODIFIE PAS LES TERMES ET CONDITIONS DU CONTRAT ET LE PROFESSIONNEL RESTE TENU DE S'Y CONFORMER.



**Titulaire de la délégation de pouvoir pour avis de modification**

Contrat pour services professionnels de plus 50 000 \$

Nom du projet:	Amphithéâtre multifonctionnel de Québec VQ-44065/Services professionnels	Date:	2012-11-20
No d'équipement:	B0931	No du projet:	BAT-2011-202

**Information**

Contrat accordé à :	Équipe intégrée SAGP		
No résolution :	CE-2011-1800		
No bon de commande :	3227623	Montant original (taxes incluses):	22 132 687,50 \$
		Total des modifications à ce jour :	4 096 911,07 \$
		Total du contrat à ce jour (taxes incluses) :	26 229 598,57 \$
% avancement du contrat :		6%	Budget de projet :
			400 000 000 \$

**Détails des avis de modification présentés pour approbation (Taxes incluses)**

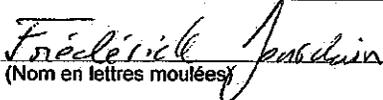
Numéro ADM	Date	Montant	Projets/Tâches
ADM01	2012-11-20	4 096 911,07 \$	K110680.01/12.10007242

Total des modifications à approuver : 4 096 911,07 \$

**Historique des approbations de modifications (Taxes incluses)**

Montant déjà approuvé par le comité exécutif :	- \$
Cumulatif des avis approuvés selon délégation de dépenser et Comité exécutif :	0,00 \$
Montant de la présente modification à approuver :	4 096 911,07 \$
Cumulatif des avis de modifications selon délégation de dépenser depuis dernier CE :	4 096 911,07 \$

**Préparé par :**



2012/11/23  
 (Nom en lettres moulées)                      Signature                      Date

**Titulaire de la délégation**

(En fonction du règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoir (R.R.C.E.V.Q. chapitre D-1))

**Comité exécutif**